

PROCÈS-VERBAL – 21 NOVEMBRE 2017

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2017 à 19 heures (19h00), dans la salle du conseil située au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Étaient présents : Messieurs les conseillers : Frédéric Broué, Jean Léo Legault, Grant MacKenzie, Sylvain Marinier et Marc Tassé, madame la conseillère Chantal Gauthier formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Chalifoux.

Étaient également présents : monsieur Alain Paquette, directeur général adjoint et Me Louise Boivin, directrice du Service juridique et greffière.

Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance.

2017-11-721 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-11-722 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017

ATTENDU QUE la directrice du Service juridique et greffière a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL (durée maximale de 15 minutes)

AGGLOMÉRATION

2017-11-723 Approbation du procès-verbal du conseil d'agglomération de la séance extraordinaire du 3 octobre 2017

ATTENDU QUE la directrice du Service juridique et greffière a remis une copie du procès-verbal du conseil d'agglomération de la séance extraordinaire du 3

octobre 2017, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve le procès-verbal du conseil d'agglomération de la séance extraordinaire du 3 octobre 2017.

ADOPTÉE

2017-11-724 Appel d'offres numéro TP-2017-001 - Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Travaux de démolition et de désamiantage -. Décompte progressif # 2

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-04-216 pour des travaux de démolition et de désamiantage pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs et de la culture ;

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller,

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise le paiement à la société 7558589 Canada inc., faisant affaire sous le nom de « Les Entreprises Géniam », d'une somme de 28 792,84 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur les factures numéros 580, 581 et 590 datées du 30 juin et 31 août 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire du règlement d'emprunt numéro 2016-AGEM-042 selon le bon de commande numéro TP*4355.

ADOPTÉE

2017-11-725 Activités hiver 2018– Mandat à « ArchiPelle » pour l'aménagement de glissades de neige

ATTENDU QUE la Ville souhaite organiser des activités extérieures gratuites à la Place Lagny à l'hiver 2018 ;

ATTENDU QUE la Ville désire offrir une activité de type « glissade sur neige » dans le cadre de la programmation hiver 2018 ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller,

appuyé par Frédéric Broué, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil octroie à la société « Maïef inc. », faisant affaire sous le nom de « ArchiPelle, décors de neige et sable », un contrat pour l'aménagement et l'entretien d'une glissade sur neige à trois corridors, au montant de 22 880,03 \$ incluant les taxes applicables, le tout selon les conditions mentionnées dans l'offre de service datée du 4 octobre 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste approprié du budget 2018.

ADOPTÉE

2017-11-726 Activités hiver 2018– Location d'une tour tyrolienne

ATTENDU QUE la Ville souhaite organiser des activités extérieures gratuites à la Place Lagny à l'hiver 2018 ;

ATTENDU QUE la Ville désire offrir une activité de type « tour tyrolienne » dans le cadre de la programmation hiver 2018 ;

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil loue de la société « Équipements Phase inc. » une tour tyrolienne pour une période de 10 jours, soit 5 fins de semaine du 13 janvier au 11 février 2018, au montant de 24 949,58 \$ incluant toutes taxes applicables, le tout selon les conditions mentionnées dans l'offre de service datée du 29 septembre 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste approprié du budget 2018.

ADOPTÉE

2017-11-727 Activités hiver 2018– Mandat à Snö Innovation inc. pour l'enneigement des glissades de neige

ATTENDU QUE la Ville souhaite organiser des activités extérieures gratuites à la Place Lagny à l'hiver 2018 ;

ATTENDU QUE la Ville désire offrir une activité de type « glissade sur neige » dans le cadre de la programmation hiver 2018 ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller,

appuyé par Frédéric Broué, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil octroie à la Société « Snö Innovation inc. » un contrat pour l'enneigement de glissades sur neige, au montant de 7 898,78 \$ incluant les taxes applicables, le tout selon les conditions mentionnées dans l'offre de service datée du 31 octobre 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste approprié du budget 2018.

ADOPTÉE

2017-11-728 Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels – Chargé de projet -- Étape 5 : Appel d'offres- Décompte # 2 - Étape 6 : Exécution des travaux- décompte # 1

ATTENDU le contrat adjudgé pour des services professionnels en gestion de projet pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs et de la culture ;

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller,

appuyé par Marc Tassé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise le paiement à la société « Plan-Ing & Construction inc. » d'une somme de 4 397,79 \$ et d'une somme de 569,13 \$, incluant les taxes applicables, telles

que plus amplement détaillées sur les factures numéros 0431 et 0432 datées respectivement du 3 octobre 2017 et du 24 octobre 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées au poste budgétaire du règlement d'emprunt numéro 2016-AGEM-042, selon le bon de commande numéro CC*417.

ADOPTÉE

2017-11-729 Renouvellement du bail de la bibliothèque temporaire

ATTENDU QUE pour la durée des travaux de rénovation de la bibliothèque Gaston-Miron, la Ville a signé un bail pour la relocalisation temporaire de la bibliothèque, suivant la résolution numéro 2016-12-734 ;

ATTENDU QUE ce bail prend fin le 28 février 2018, mais qu'il est possible de le renouveler pour des périodes successives d'un mois, pour une durée additionnelle maximale de 12 mois, sujet à tous les termes et toutes les conditions du bail initial, conformément à l'article 12.1 ;

ATTENDU QUE la fin des travaux de rénovation de la bibliothèque est prévue à l'automne 2018 ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller,

appuyé par Frédéric Broué, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil renouvelle le bail intervenu avec la société 9190-2890 Québec inc. pour la location de l'immeuble sis au 14, rue Saint-Antoine pour les besoins de la bibliothèque municipale pour une période de neuf mois supplémentaires, soit jusqu'au 30 novembre 2018 ;

QUE la directrice de la culture et des loisirs avise par écrit le bailleur de ce renouvellement ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, au coût de 40 341,24 \$ plus les taxes applicables, qui sera imputée au poste budgétaire numéro 1-47-042-42-927.

ADOPTÉE

2017-11-730 Amendement à la résolution 2017-07-452 (Projets financés par le « Fonds de roulement Agglomération »)

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 2017-07-452 la période de remboursement pour la dépense affectée au Projet 2 « Développement de l'activité industrielle – Protection incendie » a été fixée à cinq ans;

ATTENDU QU'après évaluation, il y a eu lieu de modifier la période de remboursement ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Marc Tassé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil modifie la période de remboursement prévue à la résolution numéro 2017-07-452 pour le Projet 2 « Développement de l'activité industrielle – Protection incendie » pour dix ans au lieu de cinq.

ADOPTÉE

2017-11-731 Projet financé par le fonds de roulement - Agglomération

ATTENDU QU'il y a lieu d'adapter pour les personnes handicapées le pavillon de la Place Lagny en procédant à l'installation d'un ouvre-porte automatique de la porte extérieure;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération le conseil autorise les travaux d'installation d'un ouvre-porte automatique pour fauteuils roulants pour la porte extérieure au pavillon de la Place Lagny ;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement Agglomération pour un montant approximatif de 2 000 \$, remboursable sur quatre ans débutant en 2018 ;

QUE tout solde non utilisé pour ce projet soit retourné à ce fonds de roulement ;

QUE dans le cas où la dépense s'avère plus élevée que prévu, le conseil autorise le financement de cet excédent par le fonds de roulement « Agglomération ».

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

2017-11-732 Renouvellement du contrat de services à La Société Préventive de cruauté envers les Animaux-Laurentides-Labelle inc. (SPCALL)

ATTENDU QUE le contrat de services entre la Ville et l'organisme « La Société Préventive de Cruauté envers les Animaux-Laurentides-Labelle inc. » relatif au contrôle des animaux vient à échéance le 31 décembre 2017 ;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère,

appuyé par Frédéric Broué, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil octroie à l'organisme « La Société Préventive de cruauté envers les Animaux- Laurentides-Labelle inc. » un contrat pour la fourniture de biens et de services pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 concernant le contrôle des animaux sur le territoire de la ville, pour un montant de 12 000 \$, taxes nettes incluses, selon les termes et conditions de l'entente telle que substantiellement présentée ;

QUE le maire ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice du Service juridique et greffière ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

2017-11-733 Renouvellement de bail - Bâtiment du 355, rue Demontigny – La Société Préventive de cruauté envers les Animaux-Laurentides-Labelle inc. -

ATTENDU QUE le contrat de location du bâtiment situé au 355, rue Demontigny expire le 31 décembre 2017 et que le conseil entend le renouveler ;

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller,

appuyé par Marc Tassé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil loue à l'organisme « La Société Préventive de cruauté envers les Animaux-Laurentides-Labelle inc. », pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, le bâtiment situé au 355, rue Demontigny, en contrepartie d'un

loyer annuel de 12 000 \$, taxes nettes incluses, selon les termes et conditions du bail tel que substantiellement présenté ;

QUE le maire ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice du Service juridique et greffière ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

2017-11-734 Annulation de la résolution numéro 2017-08-536

ATTENDU QUE les projets listés à la résolution numéro 2017-08-536 ne se réaliseront pas au cours de l'année 2017 ;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil annule la résolution numéro 2017-08-536.

ADOPTÉE

2017-11-735 Retour au capital libre des montants excédentaires assignés aux projets financés par le fonds de roulement, tant local qu'Agglomération

ATTENDU QUE certains projets, financés par le fonds de roulement, tant local que d'Agglomération, coûteront moins que prévu.

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller,

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le transfert de tous les montants non-utilisés des projets financés par le fonds de roulement, tant local que d'Agglomération, afin qu'ils soient retournés au capital libre à leurs fonds de roulement respectifs.

ADOPTÉE

2017-11-736 Affectation de solde – Fonds de parcs et terrain de jeux

ATTENDU QU'il reste un solde non significatif au fonds de roulement du secteur Nord ;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère,

appuyé par Frédéric Broué, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil transfère le solde du fonds de parcs et terrains de jeux du secteur Nord au fonds de parcs et terrains de jeux de la « Ville », soit un montant de 2 278,43 \$.

ADOPTÉE

2017-11-737 Services de communication – Lancement de l'identité - Déploiement de médias sociaux – Mandat à Brad inc. via le « Centre de services partagés du Québec » – Décompte progressif no 3

ATTENDU le contrat adjudgé par la résolution numéro 2017-02-96 pour le « lancement de l'identité – déploiement de médias sociaux » ;

ATTENDU QUE la firme « Brad inc. » dispense des services pour le « Centre de services partagés du Québec » pour les besoins divers en communication ;

ATTENDU la recommandation du directeur général ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement au « Centre de services partagés du Québec » d'une somme de 3 440,05 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro COMM000378 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 02-624-00-459 selon le bon de commande numéro DG*156.

ADOPTÉE

2017-11-738 Subvention - Bouffe dépannage - Paniers de Noël

ATTENDU QUE l'organisme « Bouffe Dépannage » vient en aide aux plus démunis de notre communauté et distribue des paniers de Noël à l'approche des Fêtes

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désire apporter un appui à cet organisme ;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère,

appuyé par Marc Tassé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le versement d'une subvention de 300 \$ à l'organisme humanitaire « Bouffe Dépannage » pour une aide à la distribution des paniers de Noël 2017.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro DG*213.

ADOPTÉE

2017-11-739 Nomination des commissions permanentes, comité consultatif d'urbanisme et autres nominations

CONSIDÉRANT l'élection d'un nouveau conseil municipal suite au scrutin du 5 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ c C-19)* le conseil peut nommer des commissions permanentes ou spéciales, composées d'autant de ses membres qu'il juge nécessaires, pour la surveillance de l'administration des divers départements civiques pour lesquels elles sont respectivement nommées, et pour l'administration des affaires qu'il peut, par règlement ou résolution, leur confier ;

CONSIDÉRANT QUE les commissions peuvent soumettre au conseil, par rapport écrit, diverses recommandations découlant de leurs travaux ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de leur fonction, les membres du conseil se voient attribués différentes tâches et, pour ce faire, siègent sur différentes commissions, appelées couramment « comités » ;

CONSIDÉRANT QUE le maire fait partie d'office de toutes les commissions, et il a droit d'y voter ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 146 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1)* un comité consultatif d'urbanisme a déjà été constitué et que les membres de ce comité sont nommés par résolution du conseil ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ c C-19)*, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un maire suppléant, lequel possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ c O-9)*, le conseil de la municipalité régionale de comté se compose du maire de chaque municipalité locale compris dans son territoire et qu'en cas d'absence du maire, il peut être remplacé par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Marc Tassé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil procède à la nomination des commissions permanentes suivantes, composées des membres du conseil identifiés en regard de chacune d'entre elles, à savoir :

- « **Loisirs, culture, famille** », y seront traitées notamment les affaires relatives aux loisirs, la culture et l'action communautaire, les relations avec les organismes et les projets citoyens :
 - Sylvain Marinier
 - Frédéric Broué
- « **Finances, administration publique** », y seront traitées notamment les affaires relatives à la planification et gestion financière et aux suivis budgétaires :
 - Frédéric Broué
 - Chantal Gauthier
- « **Environnement, développement et mobilité durables, saines habitudes de vie et des aînés** », y seront traitées notamment les affaires relatives à la protection et mise en valeur de l'environnement et au développement et à la mobilité durables :
 - Grant MacKenzie
- « **Urbanisme** », y seront traitées notamment les affaires relatives à l'analyse de changements de zonage et aux modifications réglementaires :
 - Marc Tassé
 - Sylvain Marinier
 - Grant MacKenzie
- « **Travaux publics, génie et infrastructures** », y seront traitées notamment les affaires relatives aux services techniques, aux infrastructures, au transport et à l'hygiène du milieu :
 - Jean Léo Legault
 - Chantal Gauthier
- « **Circulation** », y seront traitées notamment les affaires relatives à la vitesse et la circulation et les analyses techniques et recommandations :
 - Jean Léo Legault
 - Chantal Gauthier
- « **Ressources humaines** », y seront traitées notamment les affaires relatives à la gestion des ressources humaines, la formation et service à la clientèle :
 - Chantal Gauthier
 - Marc Tassé
- « **Développement économique** », y seront traitées notamment les affaires relatives à la planification stratégique et urbanisme, le développement durable et économie sociale et les projets structurants et politiques
 - Denis Chalifoux
 - Jean Léo Legault
 - Marc Tassé

QUE le conseil nomme le conseiller Marc Tassé comme membre du comité consultatif d'urbanisme, en lieu et place de monsieur Yvan Chen ;

QUE le conseil désigne le conseiller Jean Léo Legault comme maire suppléant pour toute la durée de son mandat ou jusqu'à son remplacement par résolution du conseil ;

QUE le conseil nomme le conseiller Jean Léo Legault à titre de substitut du maire pour siéger sur le conseil des maires de la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE

2017-11-740 Projet financé par le fonds de roulement – Ville

ATTENDU QU'il y a lieu d'installer un ouvre-porte automatique pour fauteuils roulants pour la porte d'entrée de l'hôtel de ville ;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise les travaux d'installation d'un ouvre-porte automatique pour fauteuils roulants pour la porte d'entrée de l'hôtel de ville ;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement « Ville » pour un montant approximatif de 3 800 \$, remboursable sur quatre ans débutant en 2018 ;

QUE tout solde non utilisé pour ce projet soit retourné à ce fonds de roulement ;

QUE dans le cas où la dépense s'avère plus élevée que prévu, le conseil autorise le financement de cet excédent par le fonds de roulement « Ville ».

ADOPTÉE

TRÉSORERIE

2017-11-741 Comptes payés – Octobre 2017

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller,

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil approuve les comptes déjà payés du mois d'octobre 2017 au montant de 3 125 372,31 \$.

ADOPTÉE

2017-11-742 Rapport sur les autorisations de dépense accordée en vertu d'une délégation du conseil et dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité de crédits

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement numéro 2007-T-132 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et le règlement numéro 2017-T-240 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2017, en vertu des articles 477 et 477.2 de la Loi sur les cités et villes ;

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller,

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve le dépôt du rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé et le certificat du trésorier numéro CT-2017-10 sur la disponibilité de crédits.

ADOPTÉE

2017-11-743 Dépôt du rapport budgétaire

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère,

appuyé par Frédéric Broué, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil approuve le dépôt du rapport budgétaire « État des revenus et dépenses » du mois d'octobre 2017.

ADOPTÉE

2017-11-744 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt numéros 2005-EM-222, 2017-EM-241, 2016-AGEM-042, 2016-EM-232 et 2015-EM-229 (TECQ Québec) la Ville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU QUE la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datées du 6 décembre 2017 au montant de 7 117 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offre public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-27.1)* et de la résolution adoptée en vue de cet article ;

Nom des soumissionnaires	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Marchés Mondiaux CIBC Inc.	98,89000	329 000 \$	1,70000 %	2018	2,57671 %
		338 000 \$	1,80000 %	2019	
		349 000 \$	2,05000 %	2020	
		358 000 \$	2,20000 %	2021	
		5 743 000 \$	2,35000 %	2022	
Financière Banque Nationale Inc.	98,70300	329 000 \$	1,70000 %	2018	2,57753 %
		338 000 \$	1,85000 %	2019	
		349 000 \$	2,05000 %	2020	
		358 000 \$	2,20000 %	2021	
		5 743 000 \$	2,30000 %	2022	
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.	98,65700	329 000 \$	1,70000 %	2018	2,58455 %
		338 000 \$	1,85000 %	2019	
		349 000 \$	2,00000 %	2020	
		358 000 \$	2,15000 %	2021	
		5 743 000 \$	2,30000 %	2022	
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.	98,57190	329 000 \$	1,75000 %	2018	2,60588 %
		338 000 \$	1,90000 %	2019	
		349 000 \$	2,05000 %	2020	
		358 000 \$	2,10000 %	2021	
		5 743 000 \$	2,30000 %	2022	

ATTENDU QUE l'offre présentée par Marchés Mondiaux CIBC Inc. s'avère la plus avantageuse pour la Ville ;

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller,

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE le conseil octroie l'émission d'obligations d'un montant de 7 117 000 \$ à un syndicat dirigé par la firme Marchés Mondiaux CIBC Inc. ;

QUE la demande soit faite à ces derniers de mandater « Service de dépôt et de compensation CDS Inc. » pour l'inscription en compte de cette émission ;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorisant CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipale du Québec et CDS ;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises* » ;

QUE le maire ou en son absence le maire suppléant ainsi que le trésorier ou en son absence le directeur général soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission soit une obligation par échéance.

ANNEXE

Date d'ouverture :	21 novembre 2017	Nombre de soumissions :	4
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,3154 %
Montant :	7 117 000 \$	Date d'émission :	6 décembre 2017

ADOPTÉE

2017-11-745

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 7 117 000 \$ qui sera réalisé le 6 décembre 2017

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 7 117 000 \$ qui sera réalisé le 6 décembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Description	Pour un montant de \$
2016-EM-232	Rue des Pinsons	102 000 \$
2015-EM-222	Travaux Tour-du-Lac, piste cyclable et barrages	2 398 000 \$
2015-EM-229	Travaux d'infrastructure divers	225 000 \$
2017-EM-241	Réfection de rues et acquisition d'immeubles	3 992 000 \$
2016-AGEM-042	Rénovations bibliothèque	400 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2015-EM-222, 2017-EM-241, 2016-AGEM-042, 2016-EM-232 et 2015-EM-229, la Ville de

Sainte-Agathe-des-Monts souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère,

appuyé par Frédéric Broué, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 6 décembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 6 juin et le 6 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
77 EST, RUE PRINCIPALE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, QC
J8C 3A1

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 7 117 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 2015-EM-222, 2017-EM-241, 2016-AGEM-042, 2016-EM-232 et 2015-EM-229, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Tableau combiné terme de 5 et 10 ans - Financement No 30 - 6 790 000 \$

cinq (5) ans (à compter du 6 décembre 2017); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 à 2027, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2015-EM-222, 2017-EM-241 et 2016-AGEM-042, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Tableau combiné terme de 5 ans - Financement No 31 - 327 000,00 \$

cinq (5) ans (à compter du 6 décembre 2017); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunts numéros 2016-EM-232 et 2015-EM-229, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2017-11-746 Transfert de fonds – Réserve stabilisation taxes d'égout

ATTENDU QU'il manque de fonds à la Réserve financière – Usine d'épuration pour maintenir les taux de taxes reliés à l'usine d'épuration ;

ATTENDU QU'il y a des disponibilités à la Réserve financière – Stabilisation taxe d'égout ;

ATTENDU QUE les bassins de taxation sont apparentés et visent la même fin.

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère,

appuyé par Frédéric Broué, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise un transfert de 28 700 \$ de la Réserve financière – Stabilisation taxe d'égout (74-110-00-510) vers la Réserve financière – Usine d'épuration (74-110-00-417).

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Avis de motion Avis de motion - Règlement numéro 2017-M-196-3 modifiant le règlement numéro 2012-M-196 concernant les permis de stationnement sur rue dans certaines zones résidentielles – Vignettes (*secteur de la Résidence des Laurentides*)

Je, Jean Léo Legault, conseiller, donne avis de motion que je présenterai un projet de règlement lors d'une séance du conseil en vue de l'adoption à une séance distincte d'un règlement numéro 2017-M-196-3 modifiant le règlement 2012-M-196 concernant les permis de stationnement sur rue dans certaines zones résidentielles – Vignettes et ses amendements afin d'ajouter le « secteur de la Résidence des Laurentides. »

ADOPTÉE

2017-11-747 Présentation d'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 2012-M-196 concernant les permis de stationnement sur rue dans certaines zones résidentielles – Vignettes (*secteur de la Résidence des Laurentides*)

ATTENDU QUE les articles 412 et 415 de la *Loi sur les cités et villes* accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements relatifs à la circulation et au stationnement ;

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement 2005-SQ-35-1 concernant le stationnement et la circulation et qu'il y a lieu de définir les conditions relatives à l'émission de permis de stationnement sur rue dans certaines zones résidentielles (vignettes) ;

ATTENDU QU'à la suite de la construction d'une résidence pour personnes âgées dans le centre-ville, il y a lieu de réserver un certain nombre de stationnements hors rue pour ces résidents en leur attribuant des permis de stationnements ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil prenne acte de la présentation du projet de règlement modifiant le règlement numéro 2012-M-196 concernant les permis de stationnement sur rue dans certaines zones résidentielles – Vignettes en vue d'y ajouter le « secteur de la Résidence des Laurentides ».

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU

2017-11-748

Aide à l'aménagement du réseau routier municipal – Amélioration des chemins des Grives, des Hirondelles, des Perdrioles, du Grand-Duc, du Mont-Castor et Paradis – Subvention de 20 000 \$

ATTENDU QUE la Ville désire continuer son programme de réfection du réseau routier municipal ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une lettre de confirmation pour l'obtention d'une subvention de 20 000 \$, accordée par le gouvernement du Québec pour l'année fiscale 2017-2018 – Dossier n° 0002637-1 – 78032 (15) – 2017-06-20-50 ;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux dépenses autorisées des chemins dont la gestion incombe à la Ville, et que le dossier de vérification a été constitué ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux d'amélioration du réseau routier municipal exécutés sur les chemins des Grives, des Hirondelles, des Perdrioles, du Grand-Duc, du Mont-Castor et Paradis pour un montant de 268 663,84 \$, taxes en sus ;

QUE le conseil demande au ministère des Transports du Québec, dans le cadre d'amélioration du programme routier, le versement de la subvention de 20 000 \$, selon les modalités prévues dans la lettre de confirmation de monsieur Laurent Lessard, datée du 21 septembre 2017.

ANNEXE - Détails des travaux :

<u>Chemin des Grives (+/- 110 m.l.)</u> (Pulvériser, réparer fondation et paver)	10 099,60 \$
<u>Chemin des Hirondelles (+/- 510 m.l.)</u> (Pulvériser, réparer fondation et paver)	49 077,10 \$
<u>Chemin des Perdrioles (+/- 600 m.l.)</u> (Pulvériser, réparer fondation et paver)	57 810,42 \$
<u>Chemin du Grand-Duc (+/- 100 m.l.)</u> (Pulvériser, réparer fondation et paver)	8 854,61 \$
<u>Chemin du Mont-Castor (+/- 1480 m.l.)</u> (Depuis le chemin des Skieurs jusqu'à la limite, pulvériser, réparer fondation et paver).	114 333,23 \$
<u>Chemin Paradis (+/- 305 m.l.)</u> (Pulvériser, réparer fondation et paver)	28 488,88 \$

ADOPTÉE

2017-11-749

Ajout d'un panneau d'interdiction de stationner en front du 78-78A, rue Saint-Joseph

ATTENDU la recommandation favorable du comité des services techniques lors de la rencontre tenue le 18 septembre 2017 ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil décrète l'installation d'un panneau d'interdiction de stationner en front des numéros civiques 78-78A, rue Saint-Joseph, sur une distance de 30 mètres, jusqu'à l'intersection avec la rue Demontigny ;

QUE le conseil autorise le personnel de la direction des travaux publics à installer la signalisation requise.

ADOPTÉE

2017-11-750 Appel d'offres TP-2017-015 - Nouveau poste de surpression « Lac-des-Sables » – Décompte progressif 05 et réception provisoire des travaux

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-04-252 pour la construction d'un nouveau poste de surpression « Lac-des-Sables », suite à l'appel d'offres TP-2017-015 ;

ATTENDU la recommandation de paiement de la société « Les Consultants S.M. inc. » du décompte progressif 05 préparé en date du 13 octobre 2017, faisant état d'une dépense au montant de 12 964,56 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique ainsi que la libération de retenue de 5% d'un montant total de 28 588,60 \$ incluant les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Inter Chantiers inc. » de la facture numéro 660 datée du 6 octobre 2017, pour une somme de 11 668,10 \$, incluant les taxes applicables, tel que plus amplement détaillé au décompte progressif 05 ;

QUE le conseil autorise l'acceptation provisoire des travaux et libère en conséquence la retenue contractuelle de 5% du montant total des travaux ;

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Inter Chantiers inc. » de la facture numéro 661 datée du 6 octobre 2017 pour une somme totale de 28 588,60 \$, représentant la libération de la retenue susmentionnée ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*4333.

ADOPTÉE

2017-11-751 Appel d'offres TP-2016-022 - Réfection de chaussée sur le chemin de la Rivière – Réception définitive des travaux

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2016-07-451 pour des travaux de réfection de chaussée sur le chemin de la Rivière, suite à l'appel d'offres TP-2016-022 ;

ATTENDU la recommandation du directeur – Génie et Infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise la réception définitive des travaux et libère en conséquence la retenue contractuelle de 5% du montant total des travaux, soit la somme de 6 505,19 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Pavages Multipro inc. » d'une somme de 6 505,19 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 27 datée du 27 septembre 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 61-302-00-000.

ADOPTÉE

2017-11-752 Appel d'offres TP-2017-026 - Honoraires professionnels – Contrôle qualitatif – Travaux de remplacement et prolongement d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-Sables – Paiement de factures

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-06-399 pour des honoraires professionnels pour le contrôle qualitatif des travaux de remplacement et prolongement d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-Sables, suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-026 ;

ATTENDU la recommandation du directeur - Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Solmatech inc. » d'une somme de 6 149,32 \$, d'une somme de 9 507,28 \$, et d'une somme de 430,01 \$ incluant les taxes applicables, telles que plus amplement détaillées sur les factures numéros 107051, 107335 et 107682 datées respectivement du 31 juillet, du 31 août et 30 septembre 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*4583.

ADOPTÉE

2017-11-753 Appel d'offres TP-2017-023 - Honoraires professionnels – Contrôle qualitatif – Travaux de pavage 2017 – Phase 1 – Paiement de factures

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-04-245 pour des honoraires professionnels pour le contrôle qualitatif des travaux de pavage 2017 – Phase 1, suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-023 ;

ATTENDU la recommandation du directeur - Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Solmatech inc. » d'une somme de 16 287,71 \$, d'une somme de 1 453,28 \$ et d'une somme de 1 276,22 \$, incluant les taxes applicables, telles que plus amplement détaillées sur les factures numéros 107050, 107246 et 107681 datées respectivement du 31 juillet, 31 août et 30 septembre 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*4367.

ADOPTÉE

2017-11-754 Appel d'offres TP-2017-012 - Services professionnels d'ingénierie – Interventions sur le chemin Saint-Jean – Paiement de facture

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-02-109 pour des services professionnels d'ingénierie pour des interventions sur le chemin Saint-Jean, suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-012 ;

ATTENDU la recommandation du directeur – Génie et Infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Équipe Laurence inc. » d'une somme de 7 760,81 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 17-10267 datée du 25 octobre 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*3870.

ADOPTÉE

2017-11-755 Appel d'offres TP-2017-010 - Services professionnels d'ingénierie – Interventions sur les rues Laverdure et Guindon – Paiement de facture

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-02-110 pour des services professionnels d'ingénierie pour des interventions sur les rues Laverdure et Guindon, suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-010 ;

ATTENDU la recommandation du directeur – Génie et Infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Equipe Laurence inc. » d'une somme de 8 019,51 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 17-10266 datée du 25 octobre 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*3869.

ADOPTÉE

2017-11-756 Appel d'offres TP-2017-020 - Réfection de chaussée – Diverses interventions – Phase II - Décompte progressif 02

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-08-551 pour des travaux de réfection de chaussée – diverses interventions – Phase II, suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-020 ;

ATTENDU la recommandation de paiement du directeur - Génie et Infrastructures du décompte progressif 02 préparé en date du 1er novembre 2017, faisant état d'une dépense au montant de 230 563,40 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « LEGD inc. » d'une somme de 207 507,07 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 17723 datée du 25 octobre 2017, et tel que plus amplement détaillé au décompte progressif 02 pour des travaux exécutés durant la période du 22 septembre au 25 octobre 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*5024.

ADOPTÉE

2017-11-757 Appel d'offres TP-2016-026 - Construction d'un bassin de rétention – Poste de pompage de la Rivière du Nord – Substitution d'une garantie monétaire par dépôt d'un cautionnement d'entretien

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2016-07-450 pour la construction d'un bassin de rétention au poste de pompage de la Rivière du Nord, suite à l'appel d'offres TP-2016-026 ;

ATTENDU la recommandation préparée par la société « Consortium WSP / Stantec / SM » en date du 31 octobre 2017, en vue de la réception définitive des travaux, pour la substitution de la retenue contractuelle de 5%, faisant état d'une dépense de 77 366,81 \$;

ATTENDU la recommandation du directeur - Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le dépôt par l'entrepreneur d'un cautionnement d'entretien en guise de remplacement de la garantie contractuelle de 5% en vigueur jusqu'à la réception définitive des ouvrages, afin d'en assurer l'admissibilité au protocole intervenu entre le MAMOT et la Ville dans le cadre du programme du Fonds Chantier Canada-Québec (FCCQ) pour la mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées et des ouvrages de surverse ;

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Inter Chantiers inc. » d'une somme de 77 366,81 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 686 datée du 31 octobre 2017, suite au dépôt du cautionnement mentionné précédemment ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 61-302-00-000.

ADOPTÉE

2017-11-758 Appel d'offres TP-2017-005 - Réfection du barrage du Lac Légaré (X0005199) – Décompte progressif 02

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-07-506 pour des travaux de réfection du barrage du Lac Légaré, suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-005 ;

ATTENDU la recommandation de paiement de la société « Les Consultants S.M. Inc. » du décompte progressif 02 préparé en date du 8 novembre 2017, faisant état d'une dépense au montant de 195 576,67 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique ;

ATTENDU la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Nordmec Construction inc. » d'une somme de 176 019,00 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro N0255 datée du 23 octobre 2017, et plus amplement détaillée au décompte progressif 02 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*4906.

ADOPTÉE

2017-11-759 Appel d'offres TP-2015-027 - Services professionnels pour la réfection du barrage du lac Légaré – Paiement de factures

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2015-10-563 pour des services professionnels pour la réfection du barrage du lac Légaré, suite à l'appel d'offres numéro TP-2015-027 ;

ATTENDU la recommandation du directeur - Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Les Consultants S.M. inc. » d'une somme de 4 141,40 \$ et d'une somme de 4 659,07 \$, incluant les taxes applicables, telles que plus amplement détaillées sur les factures numéros 352563 et 352584 respectivement datées du 5 octobre et du 2 novembre 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*814.

ADOPTÉE

2017-11-760 Affectation de réserve financière – Matières résiduelles – Ville

ATTENDU QUE la Ville doit procéder à l'acquisition de bacs roulants et de conteneurs de recyclage pour desservir ses citoyens ;

ATTENDU QUE la Ville accepte d'affecter des sommes provenant de la réserve – Matières résiduelles, pour défrayer les coûts d'acquisition desdits bacs roulants et conteneurs ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte de financer à même la réserve– Matières résiduelles un montant maximum de 27 000 \$ du poste budgétaire 02-452-10-649 et un montant maximum de 27 000 \$ du poste budgétaire 02-451-10-649, pour couvrir le coût d'acquisition pour l'année 2017 des bacs roulants et des conteneurs par l'entremise de la MRC des Laurentides ;

QUE le conseil autorise le trésorier à effectuer les écritures nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2017-11-761 Appel d'offres TP-2017-017 - Interventions sur les rues Laverdure, Guindon et Saint-Jean - Décompte progressif 02

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-07-477 pour des interventions sur les rues Laverdure, Guindon et Saint-Jean, suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-017 ;

ATTENDU la recommandation de paiement de la société « Équipe Laurence inc. » du décompte progressif 02 préparé en date du 7 novembre 2017, faisant état d'une dépense au montant de 616 148,15 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique ;

ATTENDU la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Construction T.R.B. inc. » d'une somme de 554 533,34 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 916 datée du 1er novembre 2017 et au décompte progressif 02 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*4896.

ADOPTÉE

2017-11-762 Appel d'offres TP-2017-044 – Fourniture et livraison de matériaux granulaires – Adjudication de contrat

ATTENDU QUE la Ville a reçu trois (3) soumissions suite à son appel d'offres numéro TP-2017-044 ;

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics ;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère,

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accorde à la société « 9149-8659 Québec inc. », faisant affaire sous le nom de « Les Entreprises P. Roy », plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture et la livraison de matériaux granulaires, pour un montant de 169 073,04 \$ incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission et l'appel d'offres numéro TP-2017-044 ;

QUE le conseil autorise le trésorier à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*5545.

ADOPTÉE

LOISIRS ET SPORTS – CULTURE ET COMMUNICATIONS

2017-11-763 Rénovation du bâtiment de la plage Tessier : Autorisation de paiement de factures – Modification de la résolution 2017-04-258 – Fonds de roulement

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution numéro 2017-04-258 aux termes de laquelle des paiements à la société « 9254-5367 Québec inc. » aux montants de 5 104,89 \$ et de 2 340,41 \$, incluant les taxes applicables, ont été autorisés ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser le financement de ces dépenses ;

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil finance le paiement des dépenses autorisées par la résolution numéro 2017-04-258 à même le fonds de roulement de la Ville et que le remboursement à ce fonds s'effectue sur une période de 2 ans à compter de l'année 2018;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées au poste budgétaire du fonds de roulement numéro 47-000-34-722 selon le bon de commande numéro LS*982;

QUE la résolution numéro 2017-04-258 soit modifiée conformément à la présente.

ADOPTÉE

2017-11-764 Entente de développement culturel : mandat au comité du Patrimoine

ATTENDU QUE la Ville bénéficie d'une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications pour réaliser des projets en lien avec sa politique culturelle ;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications a octroyé une subvention de 10 000 \$ en 2017 conditionnellement à ce que la Ville injecte également une somme de 12 000 \$ aux fins de l'entente de développement culturel ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite donner un mandat au comité du Patrimoine pour la réalisation d'au moins un projet dans le cadre de ladite entente ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller,

appuyé par Frédéric Broué, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil confie au comité du Patrimoine de Sainte-Agathe-des-Monts la réalisation du projet « Version interactive du circuit des panneaux d'interprétation du patrimoine » conformément à l'entente de développement culturel ;

QUE le conseil autorise le versement d'une subvention de 14 000 \$ au comité du Patrimoine pour la réalisation dudit projet ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 1-02-7-0-2-20-971 selon le bon de commande numéro CC-731.

ADOPTÉE

2017-11-765 Fête du Canada : demande de financement

ATTENDU QUE la Ville souhaite souligner la Fête du Canada le 1er juillet 2018 ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise la directrice des loisirs et de la culture à présenter, pour et au nom de la Ville, une demande de financement à Patrimoine Canadien et à signer tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ INCENDIE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2017-11-766 Rapport d'activité en urbanisme et environnement de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois d'octobre 2017

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le dépôt du rapport d'activité en urbanisme et environnement pour le mois d'octobre 2017.

ADOPTÉE

2017-11-767 Émission de constats

ATTENDU QUE les propriétaires ou occupants des immeubles cités dans le tableau ci-dessous ont reçu différents avis les informant de la non-conformité de leur situation par rapport à la réglementation en vigueur ;

ATTENDU QUE les propriétaires ou occupants n'ont pas apporté les correctifs nécessaires dans les délais imposés afin de se conformer aux directives émises par le Service urbanisme et environnement ;

ATTENDU QUE le conseil entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction aux propriétaires ou occupants des immeubles apparaissant à l'annexe ci-jointe, afin qu'ils se conforment aux règlements en vigueur.

ANNEXE

Adresse	Matricule	Description infraction
45, avenue Byette	4400-25-7830	Entreposage extérieur non-autorisé
180, chemin Saint-Jean	4698-38-3683	Bâtiment et terrain en mauvais état d'entretien et de propreté
1499, route 329 Nord	4404-32-4358	Abattage d'arbres sans autorisation, travaux à l'intérieur d'une rive sans autorisation
413, rue Bass	4698-85-5945	Bâtiment et terrain en mauvais état d'entretien et de propreté
3648, chemin Paiement	4109-18-5496	Usage non-conforme
146-148, rue Principale Est	4400-49-2379	Terrain en mauvais état d'entretien et de propreté et piscine non-sécurisée
Lot 4-78 du rang 9 Canton de Morin	4698-86-1677	Travaux effectués sans certificat d'autorisation
1001, rue Principale	4500-54-3608	Affichage non-conforme
22, rue des Ardoises	4301-38-7611	Terrain en mauvais état d'entretien et de propreté et piscine non-sécurisée
67-69, rue Saint-Vincent	4301-70-7431	Conteneurs à déchets et de récupération non muni d'un écran opaque

ADOPTÉE

2017-11-768

Adjudication de contrat – travaux visant à faire procéder à la démolition de l'ancien centre sportif / salle de réception et piscine sur les lots 25 et 26, rang 4, du canton de Beresford, circonscription foncière de Terrebonne, situés sur le territoire de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts (1, chemin panorama) - Appel d'offres numéro URB-2017-01

ATTENDU QUE la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres numéro URB-2017-01 ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu quatre (4) propositions ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et environnement ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accorde à « Démolition AM de l'est du Québec inc. », le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de démolition de l'ancien centre sportif / salle de réception et piscine sur les lots 25 et 26, rang 4, du canton de Beresford, circonscription foncière de Terrebonne, situés sur le territoire de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts (1, chemin panorama) pour un montant de 39 665,81 \$, incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission et à l'appel d'offres numéro URB-2017-01 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

2017-11-769 **Dans la zone Ha-614, la demande de dérogation mineure 2017-0134 à l'égard de l'immeuble situé au 1091-1091A, rue des Huards - Deuxième entrée charretière**

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de dérogation mineure ayant pour objet ;

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 12.1.7

- l'implantation d'une deuxième entrée charretière sur un terrain d'une largeur de 20 mètres au lieu d'une largeur minimale de 21 mètres.

Le tout tel que montré au plan d'implantation 68-687-C portant la minute 12 784 de l'arpenteur-géomètre Denis Robidoux en date du 5 octobre 2017.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a soumis sa recommandation au conseil ;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont eu l'opportunité de se faire entendre sur le sujet et qu'aucun commentaire n'a été fait ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de toute observation écrite qui lui ont été adressée avant l'adoption de la présente résolution ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2017-0134 à l'égard de l'immeuble situé au 1091-1091A, rue des Huards - Deuxième entrée charretière.

ADOPTÉE

2017-11-770 **Dans la zone Ha-204, la demande de dérogation mineure 2017-0136 à l'égard de l'immeuble situé au 10, rue des Ardoises - Agrandissement projeté**

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de dérogation mineure ayant pour objet ;

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 10.1.1

- l'implantation d'un agrandissement projeté du bâtiment principal à une distance de 5,58 mètres de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 6 mètres.

Le tout tel que montré au certificat de localisation A4896 portant la minute 3511 de l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon en date du 1er mai 2017.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a soumis sa recommandation au conseil ;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont eu l'opportunité de se faire entendre sur le sujet et qu'aucun commentaire n'a été fait ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de toute observation écrite qui lui ont été adressée avant l'adoption de la présente résolution ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2017-0136 à l'égard de l'immeuble situé au 10, rue des Ardoises – Agrandissement projeté.

ADOPTÉE

2017-11-771 Dans la zone Hb-254, la demande de dérogation mineure 2017-0143 à l'égard de l'immeuble situé au 45, rue Thibodeau - Garage détaché existant

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de dérogation mineure ayant pour objet ;

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 9.2.3 1) a)

- l'implantation d'un garage détaché existant à une distance de 0,54 mètre de la ligne arrière au lieu d'une distance minimale de 1 mètre.

Le tout tel que montré au certificat de localisation 7223 portant la minute 12828 de l'arpenteur-géomètre Jean Godon en date du 23 août 2005.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a soumis sa recommandation au conseil ;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont eu l'opportunité de se faire entendre sur le sujet et qu'aucun commentaire n'a été fait ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de toute observation écrite qui lui ont été adressée avant l'adoption de la présente résolution ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2017-0143 à l'égard de l'immeuble situé au 45, rue Thibodeau - Garage détaché existant.

ADOPTÉE

2017-11-772 Dans la zone Vc-985, la demande de dérogation mineure 2017-0138 à l'égard de l'immeuble situé au 3324, chemin de Val-des-Lacs - Marges latérales d'un bâtiment existant

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de dérogation mineure ayant pour objet ;

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 10.1.1

- l'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 3,58 mètres de la ligne latérale gauche au lieu d'une distance minimale de 5 mètres ;
- l'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 4,23 mètres de la ligne latérale droite au lieu d'une distance minimale de 5 mètres ;
- l'implantation du bâtiment principal existant avec des marges latérales combinées de 7,81 mètres au lieu de 10 mètres minimum.

Le tout tel que montré au plan de localisation A5281 portant la minute 3804 de l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon en date du 7 septembre 2017.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a soumis sa recommandation au conseil ;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont eu l'opportunité de se faire entendre sur le sujet et qu'aucun commentaire n'a été fait ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de toute observation écrite qui lui ont été adressée avant l'adoption de la présente résolution ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2017-0138 à l'égard de l'immeuble situé au 3324, chemin de Val-des-Lacs - Marges latérales d'un bâtiment existant.

ADOPTÉE

2017-11-773 **Dans la zone Ca-444, la demande de dérogation mineure 2017-0140 à l'égard de l'immeuble situé au 155, boulevard Norbert-Morin - Implantation de conteneurs maritimes en cour latérale**

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de dérogation mineure ayant pour objet ;

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 10.3.3

- l'implantation de 2 conteneurs maritimes dans la cour latérale droite d'un emplacement en zone commerciale au lieu de la cour arrière.

Le tout tel que montré au feuillet 1 du plan d'aménagement projeté W-60739 portant la minute 4773 de l'arpenteur-géomètre Sébastien Généreux en date du 22 juillet 2015.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a soumis sa recommandation au conseil ;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont eu l'opportunité de se faire entendre sur le sujet et qu'aucun commentaire n'a été fait ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de toute observation écrite qui lui ont été adressée avant l'adoption de la présente résolution ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2017-0140 à l'égard de l'immeuble situé au 155, boulevard Norbert-Morin - Implantation de conteneurs maritimes en cour latérale.

ADOPTÉE

2017-11-774 **Dans la zone Ct-415, la demande de dérogation mineure 2017-0145 à l'égard de l'immeuble situé au 2, chemin du Lac-des-Sables - Augmentation de la superficie d'un refuge**

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de dérogation mineure ayant pour objet ;

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 14.11

- la construction de 3 refuges reliés aux pistes de ski de fond et de raquette d'une superficie de 40 mètres carrés au lieu de 20 mètres carrés.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a soumis sa recommandation au conseil ;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont eu l'opportunité de se faire entendre sur le sujet et qu'aucun commentaire n'a été fait ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de toute observation écrite qui lui ont été adressée avant l'adoption de la présente résolution ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2017-0145 à l'égard de l'immeuble situé au 2, chemin du Lac-des-Sables - Augmentation de la superficie d'un refuge.

ADOPTÉE

2017-11-775

Dans la zone Ca-710, la demande de dérogation mineure 2017-0142 à l'égard de l'immeuble situé au 850, rue Principale - Aménagements des stationnements

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de dérogation mineure ayant pour objet ;

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 11.2.1

- l'aménagement d'un mur de soutènement projeté à une distance de 0 mètre du trottoir au lieu d'une distance minimale de 1,5 mètre ;
- l'aménagement d'un mur de soutènement projeté à une distance de 0 mètre de la limite de propriété adjacente à une voie publique au lieu d'une distance minimale de 0,5 mètre.

Article 12.2.4

- l'aménagement d'un espace de chargement en cour avant.
Article 14.7.5
- l'aménagement d'un accès d'une largeur de 9 mètres et d'un autre accès d'une largeur de 10,22 mètres au lieu d'une largeur maximale de 7 mètres.

Le tout tel que montré au plan d'implantation numéro 23 488-001 portant la minute 34211 de l'arpenteur-géomètre François Tremblay en date du 17 octobre 2017.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a soumis sa recommandation au conseil ;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont eu l'opportunité de se faire entendre sur le sujet et qu'aucun commentaire n'a été fait ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de toute observation écrite qui lui ont été adressée avant l'adoption de la présente résolution ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2017-0142 à l'égard de l'immeuble situé au 850, rue Principale - Aménagements des stationnements.

ADOPTÉE

2017-11-776

1091-1091A, rue des Huards - Nouvelle construction - PIIA Implantation en montagne

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 002 Implantation en montagne qui consiste à la construction d'une nouvelle maison unifamiliale isolée avec logement au sous-sol, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- la plantation en cour avant d'au moins 3 arbres d'un minimum de 5 centimètres de diamètre mesuré à 30 centimètres du sol ;
- le dépôt d'une proposition de drainage des eaux de surface préparé par un ingénieur .

Le tout tel que montré au plan d'implantation 68-687-C portant la minute 12 784 de l'arpenteur-géomètre Denis Robidoux en date du 5 octobre 2017.

Cette demande est déposée par Christiane Pilon, copropriétaire de l'immeuble sis sur le lot 4-101 du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2017-11-777 4701, route 117 - Affichage « Quai Lafantaisie » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste à l'installation d'une enseigne sur poteau et d'une enseigne à plat au bâtiment, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- la réalisation d'aménagements paysagers à la base de l'enseigne sur poteau ;
- la reconduction de la garantie financière de 5 000 \$ exigée à la résolution 2017-10-717 .

Cette demande est déposée par « Quai Lafantaisie », représentant dûment mandaté, par « Gestion Galex inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 22-29 du rang 5 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2017-11-778 185, boulevard Norbert-Morin - Affichage - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste à l'installation d'affichage du commerce pétrolier et du dépanneur sur la marquise, sur le bâtiment et sur un module d'enseignes, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- le dépôt, pour le module d'enseignes, d'une proposition d'affichage conforme avec relief pour tous les logos et lettrages ;
- le dépôt d'une proposition d'affichage révisée pour l'enseigne attachée au bâtiment afin de permettre son intégration à même le fascia de la marquise

d'entrée et dont le lettrage devra être constitué de PVC d'au moins 5,08 centimètres d'épaisseur ;

- le dépôt d'une proposition d'aménagement paysager à la base du module d'enseignes ;
- la reconduction des exigences et de la garantie financière liées à la résolution 2017-03-189 .

Le tout tel que montré aux plans projets préparés par la firme « Enseignes Steel Art » en date du 19 octobre 2017.

Cette demande est déposée par « Enseignes Steel Art », représentant dûment mandaté, par « 9332-5827 Québec inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 581 599 au cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2017-11-779 850, rue Principale - Nouvelle construction commerciale - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste à la construction d'une nouvelle station-service jumelée à un commerce de restauration et d'un lave-auto, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- que tous les arbres prévus aient un minimum de 8 centimètres de diamètre mesuré à 30 centimètres du sol ;
- le dépôt d'une proposition alternative des plantations le long de la route 117 afin d'assurer la visibilité des accès véhiculaires ;
- le dépôt d'une proposition d'éclairage à défilé absolu dirigé vers le bas pour l'ensemble du projet ;
- le retrait de l'éclairage sur la bande orange du bâtiment ;
- le retrait de l'éclairage projeté au concept de marquise à essence ;
- l'utilisation de vrai bois ou de fibrociment plutôt que les panneaux d'aluminium de couleur « brun terre » et les panneaux métalliques de couleur « cerisier pâle » ;
- le remplacement du bloc architectural par de la pierre ;
- agencer les matériaux extérieurs du lave-auto au bâtiment principal ;
- le dépôt d'un plan de génie civil préparé par un ingénieur pour l'aménagement du site, le nivellement, les infrastructures ainsi que le drainage et la rétention des eaux de surface à même le site ;
- le retrait de l'enseigne A&W à plat au bâtiment sur la façade latérale droite ;
- l'obtention des diverses autorisations requises auprès du ministère des Transports ;
- l'utilisation de pierres de taille naturelle pour les murs de soutènement et le dépôt d'une proposition de végétalisation de ceux-ci ;
- le dépôt d'une garantie financière de 15 000 \$ afin d'assurer la conformité des travaux et le respect des exigences

Le tout tel que montré au document de présentation du projet préparé par la firme d'urbanistes-conseils « PPU inc. » en date du 19 octobre 2017 .

Cette demande est déposée par « PPU inc. », représentant dûment mandaté, par « 9204-1938 Québec inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 5 580 261, 5 580 262 et 5 580 269 au cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2017-11-780 234, rue Saint-Vincent - Réfection extérieure - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 004 Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux qui consiste à la réfection de l'enveloppe du bâtiment du Pavillon Duquette, en autant que l'exigence suivante soit respectée ;

- le dépôt d'une proposition alternative pour le recouvrement des colonnes afin de permettre une meilleure intégration des matériaux .

Le tout tel que montré aux plans de l'architecte Mario Allard en date du 10 octobre 2017.

Cette demande est déposée par « Groupe Piché Construction inc. », représentant dûment mandaté, par Centre hospitalier Laurentien, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 5 581 383 et 5 582 178 au cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2017-11-781 400, rue Brissette - Nouvelle construction, stationnement et aménagement du site - PIIA Construction et aménagement le long de l'autoroute 15

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 017 Construction et aménagement le long de l'autoroute 15 qui consiste à la construction d'un nouveau bâtiment industriel, à l'aménagement d'une aire de stationnement ainsi qu'à l'aménagement du site pour l'entreprise de construction et de transport « Inter Chantiers inc. », en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- le dépôt d'une proposition de drainage révisée tenant compte de la protection du cours d'eau limitrophe à l'aire de stationnement ainsi qu'à son accès ;
- le dépôt d'une proposition d'aménagement paysager pour l'aménagement des cours et espaces libres sur le site du projet, le reboisement de l'aire tampon touchée par les travaux de nivellement ainsi que la végétalisation des talus ;
- le dépôt d'une proposition d'aménagement de l'aire d'entreposage définissant les utilisations des espaces pour le matériel, la machinerie, etc. L'installation d'une clôture opaque devra être prévue ;
- le dépôt d'une proposition d'éclairage à défilé absolu et dirigé vers le bas pour le bâtiment et le site selon l'application ;
- l'installation d'écrans visuels pour les équipements de mécanique à prévoir sur le toit du bâtiment ;
- le dépôt d'une garantie financière de 5 000 \$ afin de garantir la conformité des travaux et le respect des exigences .

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation 26058 préparé par l'arpenteur géomètre Gabriel Lapointe portant la minute numéro 2397 en date du 12 octobre 2017.

Cette demande est déposée par « Inter Chantiers inc. », représentant dûment mandaté, par « Gestion J.G. Courchesne inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 969 611 au cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2017-11-782 155, boulevard Norbert-Morin - Installation de deux conteneurs maritimes - PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste à l'installation de 2 conteneurs maritimes à l'intérieur de la cour latérale droite de l'emplacement, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- l'installation d'une clôture opaque de manière à assurer un écran visuel à partir de la route 117 ;
- la reconduction de la garantie financière de 5 000 \$ exigée à la résolution 2015-08-480 .

Le tout tel que montré au feuillet 1 du plan d'aménagement projeté W-60739 portant la minute 4773 de l'arpenteur-géomètre Sébastien Généreux en date du 22 juillet 2015.

Cette demande est déposée par « 177254 Canada inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 581 588 au cadastre du Québec.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

2017-11-783 Amendement à la résolution 2017-07-464 (Projets financés par la réserve financière « égouts pour imprévus »)

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le titre du projet «Remettre en état les postes de pompage Clovis et Tour du Lac» pour «Remettre en état les postes de pompage des eaux usées».

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère,

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil modifie le titre du projet « Remettre en état les postes de pompage Clovis et Tour du Lac » en «Remettre en état les postes de pompage des eaux usées».

ADOPTÉE

2017-11-784 Office municipal d'habitation de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts - Nomination

ATTENDU QUE dans le cadre de leur fonction, les membres du conseil municipal sont appelés à siéger sur différents comités, organismes ou autres, à titre de représentants de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil nomme monsieur Marc Tassé, conseiller, pour siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts à titre de représentant de la Ville ;

QUE le conseil autorise monsieur Tassé à présenter une réclamation pour le remboursement des frais occasionnés par ces rencontres, selon la politique en vigueur ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le déboursé à cet effet.

ADOPTÉE

2017-11-785 Office municipal d'habitation de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts - Nomination

ATTENDU l'élection de monsieur Marc Tassé au poste de conseiller municipal de la Ville ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller,

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil nomme madame Lise Gaudreau Régimbald, comme représentante citoyenne, afin de siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, et ce, pour une période de trois ans, soit du 22 novembre 2017 au 30 novembre 2020.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR (durée maximale de 15 minutes)

MOT DE LA FIN ET REMARQUES D'INTERET PUBLIC

2017-11-786 Levée de la séance

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Marc Tassé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Le président de la séance,
Monsieur Denis Chalifoux

La directrice du Service juridique et greffière,
Me Louise Boivin

INDEX DES RÉOLUTIONS ADOPTÉES LE 21 NOVEMBRE 2017

- 2017-11-721 Adoption de l'ordre du jour
- 2017-11-722 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017
- 2017-11-723 Approbation du procès-verbal du conseil d'agglomération de la séance extraordinaire du 3 octobre 2017
- 2017-11-724 Appel d'offres numéro TP-2017-001 - Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Travaux de démolition et de désamiantage -. Décompte progressif # 2
- 2017-11-725 Activités hiver 2018– Mandat à « ArchiPelle » pour l'aménagement de glissades de neige
- 2017-11-726 Activités hiver 2018– Location d'une tour tyrolienne
- 2017-11-727 Activités hiver 2018– Mandat à Snö Innovation inc. pour l'enneigement des glissades de neige
- 2017-11-728 Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels – Chargé de projet – Étape 5 : Appel d'offres- Décompte # 2 - Étape 6 : Exécution des travaux- décompte # 1
- 2017-11-729 Renouvellement du bail de la bibliothèque temporaire
- 2017-11-730 Amendement à la résolution 2017-07-452 (Projets financés par le « Fonds de roulement Agglomération »)
- 2017-11-731 Projet financé par le fonds de roulement - Agglomération
- 2017-11-732 Renouvellement du contrat de services à La Société Préventive de cruauté envers les Animaux-Laurentides-Labelle inc. (SPCALL)
- 2017-11-733 Renouvellement de bail - Bâtiment du 355, rue Demontigny – La Société Préventive de cruauté envers les Animaux-Laurentides-Labelle inc. -
- 2017-11-734 Annulation de la résolution numéro 2017-08-536
- 2017-11-735 Retour au capital libre des montants excédentaires assignés aux projets financés par le fonds de roulement, tant local qu'Agglomération
- 2017-11-736 Affectation de solde – Fonds de parcs et terrain de jeux
- 2017-11-737 Services de communication – Lancement de l'identité - Déploiement de médias sociaux – Mandat à Brad inc. via le « Centre de services partagés du Québec » – Décompte progressif no 3
- 2017-11-738 Subvention - Bouffe dépannage - Paniers de Noël
- 2017-11-739 Nomination des commissions permanentes, comité consultatif d'urbanisme et autres nominations
- 2017-11-740 Projet financé par le fonds de roulement – Ville
- 2017-11-741 Comptes payés – Octobre 2017
- 2017-11-742 Rapport sur les autorisations de dépense accordée en vertu d'une délégation du conseil et dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité de crédits
- 2017-11-743 Dépôt du rapport budgétaire
- 2017-11-744 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
- 2017-11-745 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 7 117 000 \$ qui sera réalisé le 6 décembre 2017
- 2017-11-746 Transfert de fonds – Réserve stabilisation taxes d'égout
- Avis de motion Avis de motion - Règlement numéro 2017-M-196-3 modifiant le règlement numéro 2012-M-196 concernant les permis de stationnement sur rue dans certaines zones résidentielles – Vignettes (secteur de la Résidence des Laurentides)
- 2017-11-747 Présentation d'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 2012-M-196 concernant les permis de stationnement sur rue dans certaines zones résidentielles – Vignettes (secteur de la Résidence des Laurentides)
- 2017-11-748 Aide à l'aménagement du réseau routier municipal – Amélioration des chemins des Grives, des Hirondelles, des Perdroles, du Grand-Duc, du Mont-Castor et Paradis – Subvention de 20 000 \$
- 2017-11-749 Ajout d'un panneau d'interdiction de stationner en front du 78-78A, rue Saint-Joseph
- 2017-11-750 Appel d'offres TP-2017-015 - Nouveau poste de suppression « Lac-des-Sables » – Décompte progressif 05 et réception provisoire des travaux
- 2017-11-751 Appel d'offres TP-2016-022 - Réfection de chaussée sur le chemin de la Rivière – Réception définitive des travaux
- 2017-11-752 Appel d'offres TP-2017-026 - Honoraires professionnels – Contrôle qualitatif – Travaux de remplacement et prolongement d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-Sables – Paiement de factures

- 2017-11-753 Appel d'offres TP-2017-023 - Honoraires professionnels – Contrôle qualitatif – Travaux de pavage 2017 – Phase 1 – Paiement de factures
- 2017-11-754 Appel d'offres TP-2017-012 - Services professionnels d'ingénierie – Interventions sur le chemin Saint-Jean – Paiement de facture
- 2017-11-755 Appel d'offres TP-2017-010 - Services professionnels d'ingénierie – Interventions sur les rues Laverdure et Guindon – Paiement de facture
- 2017-11-756 Appel d'offres TP-2017-020 - Réfection de chaussée – Diverses interventions – Phase II - Décompte progressif 02
- 2017-11-757 Appel d'offres TP-2016-026 - Construction d'un bassin de rétention – Poste de pompage de la Rivière du Nord – Substitution d'une garantie monétaire par dépôt d'un cautionnement d'entretien
- 2017-11-758 Appel d'offres TP-2017-005 - Réfection du barrage du Lac Légaré (X0005199) – Décompte progressif 02
- 2017-11-759 Appel d'offres TP-2015-027 - Services professionnels pour la réfection du barrage du lac Légaré – Paiement de factures
- 2017-11-760 Affectation de réserve financière – Matières résiduelles – Ville
- 2017-11-761 Appel d'offres TP-2017-017 - Interventions sur les rues Laverdure, Guindon et Saint-Jean - Décompte progressif 02
- 2017-11-762 Appel d'offres TP-2017-044 – Fourniture et livraison de matériaux granulaires – Adjudication de contrat
- 2017-11-763 Rénovation du bâtiment de la plage Tessier : Autorisation de paiement de factures – Modification de la résolution 2017-04-258 – Fonds de roulement
- 2017-11-764 Entente de développement culturel : mandat au comité du Patrimoine
- 2017-11-765 Fête du Canada : demande de financement
- 2017-11-766 Rapport d'activité en urbanisme et environnement de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois d'octobre 2017
- 2017-11-767 Émission de constats
- 2017-11-768 Adjudication de contrat – travaux visant à faire procéder à la démolition de l'ancien centre sportif / salle de réception et piscine sur les lots 25 et 26, rang 4, du canton de Beresford, circonscription foncière de Terrebonne, situés sur le territoire de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts (1, chemin panorama) - Appel d'offres numéro URB-2017-01
- 2017-11-769 Dans la zone Ha-614, la demande de dérogation mineure 2017-0134 à l'égard de l'immeuble situé au 1091-1091A, rue des Huards - Deuxième entrée charretière
- 2017-11-770 Dans la zone Ha-204, la demande de dérogation mineure 2017-0136 à l'égard de l'immeuble situé au 10, rue des Ardoises - Agrandissement projeté
- 2017-11-771 Dans la zone Hb-254, la demande de dérogation mineure 2017-0143 à l'égard de l'immeuble situé au 45, rue Thibodeau - Garage détaché existant
- 2017-11-772 Dans la zone Vc-985, la demande de dérogation mineure 2017-0138 à l'égard de l'immeuble situé au 3324, chemin de Val-des-Lacs - Marges latérales d'un bâtiment existant
- 2017-11-773 Dans la zone Ca-444, la demande de dérogation mineure 2017-0140 à l'égard de l'immeuble situé au 155, boulevard Norbert-Morin - Implantation de conteneurs maritimes en cour latérale
- 2017-11-774 Dans la zone Ct-415, la demande de dérogation mineure 2017-0145 à l'égard de l'immeuble situé au 2, chemin du Lac-des-Sables - Augmentation de la superficie d'un refuge
- 2017-11-775 Dans la zone Ca-710, la demande de dérogation mineure 2017-0142 à l'égard de l'immeuble situé au 850, rue Principale - Aménagements des stationnements
- 2017-11-776 1091-1091A, rue des Huards - Nouvelle construction - PIIA Implantation en montagne
- 2017-11-777 4701, route 117 - Affichage « Quai Lafantaisie » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329
- 2017-11-778 185, boulevard Norbert-Morin - Affichage - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329
- 2017-11-779 850, rue Principale - Nouvelle construction commerciale - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329
- 2017-11-780 234, rue Saint-Vincent - Réfection extérieure - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux
- 2017-11-781 400, rue Brissette - Nouvelle construction, stationnement et aménagement du site - PIIA Construction et aménagement le long de l'autoroute 15
- 2017-11-782 155, boulevard Norbert-Morin - Installation de deux conteneurs maritimes - PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329

- 2017-11-783 Amendement à la résolution 2017-07-464 (Projets financés par la réserve financière « égouts pour imprévus »)
- 2017-11-784 Office municipal d'habitation de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts - Nomination
- 2017-11-785 Office municipal d'habitation de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts - Nomination
- 2017-11-786 Levée de la séance